

Le baptême « pour les morts » (1 Corinthiens 15.29)

Il est rare, quand on ouvre une « boîte à questions », que nul n'interroge sur la singulière formule de l'apôtre Paul, « ceux qui se font baptiser pour les morts » (1 Co 15.29). Elle propose l'exemple extrême d'une *crux interpretum* (croix des interprètes), c'est-à-dire d'une aspérité dans le texte dont l'exégèse donne lieu à des discussions infinies – nous soupçonnons d'ailleurs les interprètes de porter une telle croix sans vraiment en souffrir, secrètement ravis qu'ils sont d'ouvrir les trésors de leur ingéniosité ! Frédéric Godet évoque « une trentaine d'explications »¹, Gordon Fee en connaît « au moins quarante »², Hans Conzelmann mentionne K.C. Thompson qui en recense jusqu'à deux cents³, et Albrecht Bengel, dans son fameux *Gnomon Novi Testamenti*, écrivait qu'il faudrait, pour seulement les cataloguer, faire tout un livre (*dissertatio*). Dans ses *Commentaires sur le Nouveau Testament*, Calvin avoue qu'il a changé d'avis, et le fait est rare : « J'ay

pensé autresfois... Mais après avoir diligemment considéré les mots, j'ay apperceu... » Ainsi le même auteur, et même parmi les moins versatiles, peut être cité à l'appui de plusieurs interprétations.

La surabondance des propositions pourrait décourager le chercheur, mais si c'est la gloire de Dieu de cacher les choses, c'est celle des rois (et nous en sommes, en Christ) de les scruter pour sonder le sens (Pr 25.2) : Dieu se plaît, pédagogiquement, à nous exercer par la difficulté. La concurrence d'exégèses nombreuses nous avertit seulement qu'aucune ne l'emporte avec *évidence*, et qu'il serait sot d'être péremptoire. Quand Albert Schweitzer prétend imposer sa lecture – il s'agit pour lui d'un baptême substitutif, en faveur de parents décédés, et considéré comme efficace pour leur salut – et qu'il ajoute : « L'explication qu'on donne de l'énigmatique baptême pour les morts est la pierre de touche d'une exacte compréhension des sacrements pauliniens »⁴, il passe la mesure et laisse percer la pétition de principe.

Si précaire que soit le choix final, l'assurance, voire la ferme assurance,

1. Dans son commentaire, *ad locum*. Pour les ouvrages déjà anciens, comme celui-ci, et qu'on peut estimer « classiques » (plus ou moins), une référence abrégée suffira, qui permettra d'alléger l'appareil de notes.
2. *The First Epistle to the Corinthians*, The New International Commentary on the NT, Grand Rapids, Eerdmans, 1987, p. 762.
3. *1 Corinthians. A Commentary on the First Epistle to the Corinthians*, trad. James W. LEITCH, coll. Hermeneia, Philadelphie, Fortress, 1975, p. 276 n. 120.

4. *La Mystique de l'apôtre Paul*, trad. Marcelle GUÉRITOT, Paris, Albin Michel, 1962 [allemand 1930], p. 240.

n'est pas inaccessible, mais du côté négatif : dans le *rejet* d'au moins certaines des solutions offertes. Beaucoup dépend d'ailleurs du « tact » philologique : tel mot supporte-t-il tel sens, ou ce sens est-il trop peu naturel pour lui, étant donné son usage courant, ou son usage biblique ? Quelle est la mesure de sous-entendu qu'on peut admettre, comme en tout langage ? Telle hypothèse est-elle vraisemblable dans la situation ? C'est un progrès déjà que de prendre conscience des aiguillages qui décident des trajectoires.

On se rappelle que le verset en cause figure dans la puissante apologie de la résurrection des morts, par laquelle l'apôtre réfute ses négateurs. L'argument prend appui sur une pratique pour en dénoncer le manque de sens dès que la résurrection est niée. La traduction très littérale de Darby se lit : *Autrement, que feront ceux qui sont baptisés pour les morts, si les morts ne ressuscitent absolument pas ? Pourquoi aussi sont-ils baptisés pour eux ?* On ne peut guère la discuter. Tout au plus pourrait-on chipoter sur la forme purement passive, « qui sont baptisés », plutôt qu'un sens moyen, « qui se font baptiser ». Le verset ne présente pas de variante importante dans la tradition manuscrite¹, si bien que le lecteur de langue française n'a ni à craindre ni à espérer que l'original recèle des possibilités perdues par les versions.

1. Le « Texte reçu », avec le codex claromontanus, répète « pour les morts », au lieu de « pour eux », à la fin du verset. Le *Greek New Testament* de l'Alliance Biblique Universelle ne mentionne même pas cette variante, négligeable.

Pour prolonger cette dernière pensée, on peut exclure une première interprétation qui donne l'illusion de tout résoudre en recourant à un autre sens d'un mot grec, la préposition *huper*, traduite habituellement « pour ». Luther (hélas !) a voulu comprendre *huper* au sens local « au-dessus », et a imaginé des baptêmes (ordinaires) célébrés sur des tombes, sans doute pour mieux affirmer l'espérance de la résurrection ; mais ce sens, pour la préposition, n'est pas néo-testamentaire. Aucun indice ne favorise l'hypothèse, qu'on ne saurait retenir. Une seconde n'est guère vraisemblable non plus : les « morts » seraient les incroyants, morts spirituellement, que la vue du baptême de leurs amis devraient émouvoir : pour qu'on puisse prendre le terme allégoriquement, il faudrait une indication dans le contexte ; et cette interprétation éloigne du sujet de la résurrection des corps.

Il est plus tentant de comprendre le verset du baptême de tous les chrétiens, tout en gardant le sens « obvie » qui réfère à la mort corporelle la clause associée. On a pu le faire en plaidant que le baptême, consécration à la vie éternelle, se pratique toujours dans la perspective de la mort, face au royaume des morts². Les Corinthiens auraient-ils pu deviner cette pensée très générale ? Les Pères grecs, avec un impressionnant accord et l'autorité supplémentaire que leur donne leur familiarité avec la langue, ont vu dans les « morts » du verset les corps mêmes qui sont

2. Si je me souviens bien, M. Pierre Courthial allait dans ce sens, d'après une étude non publiée qu'il m'avait permis de lire.

baptisés : ces corps qui sont « morts » parce qu'à la mort ils sont voués et par elle déjà marqués (je suppose que les Pères avaient à l'esprit Rm 8.10) sont plongés dans l'eau en vue de la résurrection, symboliquement annoncée¹ ; tous les baptisés sont donc baptisés « pour » leur corps mort. Mais est-il plausible que le mot « corps » ait été sous-entendu par l'apôtre ? Nous ne parvenons pas à le croire². Une troisième proposition est si attrayante qu'un temps, après avoir lu B.M. Foschini, nous y avons souscrit : elle remonterait à Semler (1725-1791) et consiste à *ponctuer* autrement, en imitant le style haché de la diatribe paulinienne : *Que feront ceux qui se font baptiser ? Pour les morts ? Si les morts ne ressuscitent absolument pas, pourquoi se font-ils baptiser ? Pour eux ?*³ Belle simplicité ! Il faut avouer, cependant, que répondre « pour les morts » à la question « que feront... ? » inflige au langage une torsion à la limite de la torture, d'autant plus bizarre que la même formule, « pour eux », se répète pour répondre à « pourquoi (ti) sont-ils baptisés ? ». Cette reprise suggère très fortement que la clause définit la sorte de baptême⁴. Dès lors, il est impératif, grammaticalement, de

prendre « ceux qui se font baptiser pour les morts » comme la désignation d'une catégorie particulière. Nous devons renoncer au groupe d'interprétations qui tente d'éluder ce fait trop bien dessiné.

Deux voies principales restent carrossables : celle qui suppose un baptême substitutif ou vicarial, à la place de personnes décédées (sans doute des proches ou des parents), et celle qui envisage une association particulière du baptême et de la mort capable d'expliquer la formule.

Une majorité de modernes estime plus « normale » la lecture qui suit la première de ces deux voies, que les mormons aussi ont choisie avec grande conséquence dogmatique et pratique. Elle donne un sens très naturel à la préposition *huper*, qui signifie souvent « à la place de » et souvent aussi « au bénéfice de ». Certaines objections qu'on lui oppose ne nous semblent pas décisives : certes, la plupart de ses champions attribuent à la coutume une motivation sacramentaliste lourde, proche de la magie, que nous croyons étrangère au paulinisme, et il nous paraît vraisemblable que Paul aurait réagi explicitement contre elle⁵ ; mais ce sacramentalisme n'est pas

1. Citations éloquentes de Chrysostome, *Homélie 40.1 en 1 Cor.*, et de Cosmas Indicopleustes (VI^e siècle), *Topographia christiana*, dans le *Lexicon patristique* de Lampe.
2. G. FEE, *op. cit.*, p. 766 n. 28 relève la grosse difficulté de l'emploi de la troisième personne (ceux, ils) au lieu de la deuxième comme ailleurs dans l'épître.
3. CONZELMANN, *op. cit.*, p. 276 n. 120, qui se rapporte à Thompson et mentionne SEMLER, et G. FEE, *op. cit.*, p. 762s., 766, qui cite Foschini auquel nous n'avons pas présentement accès.

4. En dépit d'un argument de Thompson, cité par CONZELMANN, *ibid.* : dans le Sinaïticus et le Vaticanus, les lignes se terminent par le mot *baptizoménoi*, bien qu'elles soient de longueur inégale.
5. Ainsi Werner DE BOOR, *Der erste Brief des Paulus an die Korinther*, Wuppertaler Studienbibel, Wuppertal, R. Brockhaus, 1979⁶, p. 273 ; Spiros ZODHIATES, *Conquering the Fear of Faith. An Exposition of I Corinthians 15, based on the original Greek text*, Grand Rapids, Eerdmans, 1970, p. 491-499.

établi, et le sens pourrait être principalement de confession, au nom d'un croyant mort avant d'avoir reçu le baptême¹. Peut-être Paul aurait-il toléré ? Godet avance que « Paul aurait dû dire : Que gagneront les morts pour lesquels on se fait baptiser ? », mais cet argument repose sur sa traduction *Que gagneront pour ti poièsousin*, traduction inexacte, fort sujette à caution.

En revanche, il reste difficile d'imaginer que Paul invoque, même *ad hominem*, un usage tellement éloigné des pratiques et des croyances baptismales attestées dans le Nouveau Testament et par les épîtres de Paul. Henry Alford, dans son grand *Greek Testament*, semble le seul à entendre une nuance péjorative dans le « ceux qui... », par lequel Paul se désolidariserait d'eux, et l'argument en serait affaibli. Ensuite et surtout, il n'y a aucune trace d'un tel usage avant un siècle et demi plus tard, et dans des cercles hérétiques qui tentaient sans doute d'autoriser leur déviance en se servant d'un texte obscur. G. Fee reconnaît la grande force de l'objection². Elle frappe

d'un coefficient d'improbabilité tout le schéma.

Reste le faisceau d'interprétations qui lient mort et baptême dans des circonstances spéciales, ou en vertu d'une expression idiomatique. L'antiquité connaît la première d'entre elles, qui voit dans les baptisés pour les morts des catéchumènes recevant le baptême alors qu'ils sont aux portes de la mort, sur le point de mourir (Chrysostome cite cette opinion, d'après le *Lexicon* de Lampe, cotée *b* sous 1 Co 15.29, p. 901 ; Alford cite Epiphane). C'est à cette compréhension que se rallie Calvin, et Bengel plaide à peu près pour le même sens (les deux plus fins commentateurs avant l'époque moderne !). La deuxième interprétation joue d'audace : pour elle, que défendent brillamment Godet et de Boor, il ne s'agit pas du baptême d'eau mais de ce que l'Eglise appellera plus tard le « baptême de sang », le martyre. Jésus n'a-t-il pas lui-même annoncé sa mort sous la métaphore du baptême (Lc 12.50) ? L'énorme avantage de cette exégèse gît dans sa parfaite concordance avec la question que pose l'apôtre dans le même souffle, sous une forme parallèle, avec un « aussi » (*kai*) remarquable, au verset 30a : *Pourquoi, nous aussi, sommes-nous à tout moment en danger ?* L'objection selon laquelle les Corinthiens n'avaient pas eu à résister jusqu'au sang trouve sa réponse dans la remarque faite par de Boor : Paul ne parle pas seulement de Corinthe, et, de toute façon, il avait

1. CONZELMANN, *op. cit.*, p. 277, écarte avec dédain cette option de Mathias Rissi, mais il ne convainc pas pour autant. DE BOOR, *ibid.*, arguë que le cas avait dû être trop rare pour créer une pratique de plusieurs, mais combien en a-t-il fallu ? Il plaide lui-même, p. 274 n. 2, que Paul n'a pas en vue la seule Eglise de Corinthe. Contre le choix de Rissi, G. FEE, *op. cit.*, p. 767, pense que la pratique en cause impliquait l'idée que le baptême était nécessaire pour entrer dans le Royaume ; c'est vraisemblable, mais non pas certain, dans la mesure où la joie et la récompense eschatologiques d'un témoignage dans le monde *pourraient* suffire à justifier la cérémonie.

2. *Op. cit.*, p. 764.

averti des menaces (cf. 1 Co 7)¹. Une troisième version fait, en quelque sorte, la moyenne : le baptême est pris au sens littéral, mais il est administré « pour les morts » quand le baptisé affronte un risque mortel *en conséquence de son baptême*. Spiros Zodhiates explique : « Parmi les baptisés se trouve une catégorie particulière de croyants qui font face à la mort et sont baptisés en dépit de la menace qui pèse sur leur vie »². C'est le choix exégétique de la *Bible du Semeur*, « au péril de leur vie ». Il combine l'avantage contextuel de l'interprétation de Godet (l'accord parfait avec le contexte proche et moins proche, y compris une correspondance avec le v.19) sans avoir besoin d'y lire une métaphore peu évidente.

La difficulté majeure du dernier groupe, c'est le flou qui baigne alors le sens de *huper*, « pour » les morts, la mort, pour rejoindre le royaume de la mort³. Ce flou nous paraît tolérable (inclus dans la gamme des emplois), surtout si l'on tire vers l'abstrait le pluriel « morts », ce qui n'est pas impossible (en Hé 9.17,

1. *Op. cit.*, p. 274.
2. *Op. cit.*, p. 502.

épi nékroïs, sur des morts, est rendu « après le décès »), sans aller trop loin à cause de la reprise « pour eux »⁴. La troisième interprétation se lie plus étroitement au verset 30 que celle de Calvin, et elle n'a pas absolument besoin de supposer une façon de parler déjà admise à Corinthe mais non attestée, comme doit bien le faire celle de Godet (« se faire baptiser pour les morts » désignant le martyr). Les avantages de la solution retenue par la *Bible du Semeur* l'emportent donc à nos yeux, en tout cas si l'on privilégie en méthode (ainsi que nous le préconisons) l'harmonie contextuelle et la continuité de la pensée. Ce qu'il fallait, non pas démontrer, mais essayer de montrer.

H. B.

3. L'effort de Zodhiates, *ibid.*, p. 505, pour reprendre le sens local, « comme si les cadavres de ceux qui avaient été admis dans l'Eglise semblablement, avant eux, gisaient sous leurs pieds », nous paraît impossible, comme l'idée aventureuse de W. DE BOOR, *op. cit.*, p. 274, que la mort pourrait être « au bénéfice des morts » par une prédication aux morts.
4. Remarque faite par notre collègue M. Jacques Buchhold.